

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

SECOND YEAR

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

DEUXIEME ANNEE

No. 33

126th meeting
7 April 1947

126ème séance
7 avril 1947

**Lake Success
New York**

TABLE OF CONTENTS

Hundred and twenty-sixth meeting

	<i>Page</i>
120. Provisional agenda	697
121. Adoption of the agenda	697
122. Continuation of the discussion on the Greek Question	697

Document

Annex

The following document, relevant to the hundred and twenty-sixth meeting, appears in Official Records, Second Year, No. 30:

Letter dated 25 March 1947 from the deputy United States representative on the Security Council to the Secretary-General (document S/309)

TABLE DES MATIERES

Cent-vingt-sixième séance

	<i>Pages</i>
120. Ordre du jour provisoire	697
121. Adoption de l'ordre du jour	697
122. Suite de la discussion sur la question grecque	697

Document

Annexe

Le document suivant, se rapportant à la cent-vingt-sixième séance, figure dans les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 30:

Lettre en date du 25 mars 1947 adressée au Secrétaire général par le représentant adjoint des Etats-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité (document S/309).



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS		PROCES-VERBAUX OFFICIELS	
SECOND YEAR	No. 33	DEUXIEME ANNEE	No 33

HUNDRED AND TWENTY-SIXTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Monday, 7 April 1947, at 3 p.m.
President: Mr. Quo Tai-chi (China).*

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

120. Provisional agenda (document S/319)

1. Adoption of the agenda.
2. The Greek Question.

121. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

122. Continuation of the discussion on the Greek Question

The PRESIDENT: Before we begin the discussion on the Greek Question, there is a procedural matter on which I should like to obtain the view of the Council: namely, whether the representatives of Albania, Greece, Yugoslavia, and Bulgaria should be invited to the table. By mistake, they were not invited to the table at the last meeting. Unless I hear any objection, I shall invite them to take their seats at this table.

(The representatives of Bulgaria, Greece, and Yugoslavia took their places at the Council table.)

The PRESIDENT: I understand that the Albanian representative has not yet arrived, but he is on his way.

I now recognize the representative of the Soviet Union.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): The statement made by the United States representative at the meeting of the Security Council on 28 March 1947¹ deals with an important question. The United States action with regard to Greece and Turkey cannot but

CENT-VINGT-SIXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 7 avril 1947, à 15 heures.
Président: M. Quo Tai-chi (Chine).*

Présents: les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Pologne, Royaume-Uni, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

120. Ordre du jour provisoire (document S/319)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question grecque.

121. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

122. Suite de la discussion sur la question grecque

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Avant que nous n'entamions la discussion de la question grecque, je voudrais avoir l'opinion du Conseil sur un point de procédure: allons-nous inviter à siéger parmi nous les représentants de l'Albanie, de la Grèce, de la Yougoslavie et de la Bulgarie? Par suite d'une erreur, ils n'ont pas été invités à la dernière séance. S'il n'y a pas d'objections, je vais les inviter à prendre place à la table du Conseil.

Les représentants de la Bulgarie, de la Grèce et de la Yougoslavie prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je crois savoir que le représentant de l'Albanie n'est pas encore arrivé, mais qu'il est en route.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union soviétique.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): La déclaration du représentant des Etats-Unis à la séance du Conseil de sécurité du 28 mars 1947¹ traite d'une importante question. L'action envisagée par les Etats-Unis à l'égard de la Grèce

¹ See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 30.*

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 30.*

draw the attention of the United Nations. As it follows from the statement of the United States representative, the United States Government not only explains but also tries to justify the political course which it has decided to carry out with respect to Greece and Turkey. It tries to convince us that the action of the United States contributes to the strengthening of the United Nations and corresponds to its principles and purposes.

It is impossible to agree with such an assertion. Indeed, how is it possible to agree with this assertion, as if the action of the United States concerning Greece and Turkey contributed to the strengthening of the United Nations, since the United States Government by its move has ignored the United Nations and disregarded the authority of this Organization? The Government of the United States did not approach the United Nations regarding the question of aid to Greece and Turkey, preferring to act in this case by bypassing the Organization and informing it of the measures planned only *post factum*.

Such action by the United States not only does not contribute to the strengthening of the United Nations, but on the contrary weakens this Organization and undermines its authority. Instead of strengthening international confidence, such action brings about unavoidable suspicion with respect to its actual aims, and hampers the development of friendly relations among States. First of all, just for those very reasons, it does not correspond to the principles on which the activities of our Organization are based.

The purposes and principles of the United Nations require that all nations, small and large, co-operate in the solution of international problems, and particularly of those which relate to the maintenance of international peace and security. Only such co-operation by all Member States of the Organization can ensure its success and make an effective instrument in the struggle for peace and security. Only such co-operation can contribute to the strengthening of good-neighbourly relations among nations and lead to the strengthening of international confidence which is still lacking in the activities of the United Nations and in international relations.

The United States representative tried to convince us that the so-called United States aid to Greece and Turkey would contribute to the strengthening of peace and security in that area. At the same time, he pointed to the tense situation existing in Greece, particularly in its northern part, linking that situation with the alleged existing threat to Greece from outside.

It would seem only natural and fully in accordance with the spirit and letter of the Charter to appeal in such case to an appropriate organ of the United Nations to take necessary measures in order to remove such an alleged existing threat.

But in such a case, the United States Government would be obliged to prove to the appropriate organ of the United Nations—under the

et de la Turquie ne peut qu'attirer l'attention des Nations Unies. Comme il ressort de cette déclaration, le Gouvernement des Etats-Unis non seulement explique, mais encore essaie de justifier, la ligne de conduite politique qu'il a décidé de suivre en ce qui concerne la Grèce et la Turquie. Il essaie de nous convaincre que cette action des Etats-Unis contribue à renforcer les Nations Unies, et qu'elle est en harmonie avec les principes et les buts de l'Organisation.

Il est impossible de souscrire à une assertion de ce genre. En effet, comment peut-on adhérer à l'idée que l'action des Etats-Unis à l'égard de la Grèce et de la Turquie contribue à renforcer l'Organisation des Nations Unies, alors qu'en prenant une telle mesure, le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas tenu compte des Nations Unies et a méconnu l'autorité de cette Organisation? Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas consulté les Nations Unies sur la question de l'assistance à la Grèce et à la Turquie, préférant agir en cette affaire en ignorant l'Organisation et en ne l'informant qu'après coup des mesures qu'il avait décidées.

Non seulement une telle action de la part des Etats-Unis ne contribue pas à renforcer les Nations Unies, mais, au contraire, affaiblit l'Organisation et en sape l'autorité. Au lieu de renforcer la confiance internationale, cette action fait inévitablement naître des doutes au sujet de ses fins réelles et entrave le développement de relations amicales entre les Etats. Avant tout, et précisément pour ces raisons, elle n'est pas en harmonie avec les principes sur lesquels se fonde l'activité de notre Organisation.

Les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies exigent que tous les pays, petits et grands, coopèrent à la solution des problèmes internationaux et, notamment, de ceux qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Seule, cette coopération de tous les Etats Membres peut assurer le succès de l'Organisation et faire d'elle un instrument efficace, dans la lutte pour la paix et la sécurité. Seule, cette coopération peut contribuer à consolider les relations de bon voisinage entre les pays, et aboutir à renforcer la confiance internationale qui fait encore défaut dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies et dans les relations internationales.

Le représentant des Etats-Unis a tenté de nous convaincre que le plan dit d'assistance des Etats-Unis à la Grèce et à la Turquie contribuerait à renforcer la paix et la sécurité dans ces régions. Il a signalé, en même temps, la tension qui existe en Grèce, notamment dans la partie nord du pays, et il a établi un rapport entre cette tension et la prétendue menace extérieure dont la Grèce serait l'objet.

Il semblerait pour le moins naturel et pleinement conforme à l'esprit comme à la lettre de la Charte des Nations Unies, de faire appel, en pareil cas, à un organe compétent des Nations Unies afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour écarter cette prétendue menace.

Mais, en pareil cas, le Gouvernement des Etats-Unis serait contraint de fournir à l'organe compétent des Nations Unies — en l'occurrence,

circumstances, to the Security Council—that the threat, to which the United States Government refers, actually exists in so far as those countries are concerned. It would be necessary to prove the existence of such a threat, in order that the Security Council might be able to take the measures provided in the Charter in the interest of the maintenance of peace.

However, for its part, the United States Government has evidently preferred to adopt a considerably easier method of unilateral action, instead of submitting proofs to the Security Council to the effect that the threat to Greece and Turkey actually exists. Only by those facts can one explain why the United States has ignored the United Nations in this important matter without taking into account the fact that this action deals a serious blow to the Organization's authority.

Only after the United States Government had made statements on the measures undertaken by it in regard to Greece and Turkey did it, evidently, begin to realize the fact that its action was obviously in contradiction with the principles of the United Nations Charter. Only by that circumstance can one explain the attempt of the United States representative who not only informed the Security Council of the above action *post factum* but also connected the so-called aid to Greece and Turkey with the work of the Commission of the Security Council carrying out the investigation of incidents on the northern Greek frontier.

Is it not clear that the attempt of the United States representative to connect such two different matters as the work of the Commission of Investigation, on the one hand, and the United States aid to Greece and Turkey on the other, is of an artificial nature and absolutely unfounded? In reality, the very fact that the Security Council is dealing with the question concerning the incidents on the Greek border and that a special Commission appointed by the Council is investigating the situation on the spot in Greece itself would seem to require, in the first place, that the Security Council should await the completion of the work of the Commission and, secondly, that the Security Council should take necessary measures as a result of a finding based on the conclusion of the Commission.

Meanwhile, the United States Government not only considered it unnecessary to await the completion of the work of the Commission appointed by the Security Council with active participation of the United States, and to await an appropriate decision of the Security Council, but has taken measures on its part which entirely ignore the work of the Commission and the conclusions at which the Commission might arrive, as well as the future decision of the Security Council itself on the question. Such actions have nothing in common with methods of international co-operation on questions of the maintenance of peace, which every Member State is

le Conseil de sécurité — la preuve que la menace à laquelle le Gouvernement des Etats-Unis fait allusion existe réellement à l'égard de ces pays. Il serait nécessaire de prouver l'existence de cette menace pour que le Conseil de sécurité, dans l'intérêt du maintien de la paix, puisse prendre les mesures prévues par la Charte.

Toutefois, au lieu de soumettre au Conseil des preuves de l'existence réelle d'une menace envers la Grèce et la Turquie, le Gouvernement des Etats-Unis a apparemment jugé préférable, pour sa part, d'adopter une méthode infiniment plus aisée, celle de l'action unilatérale. C'est seulement ainsi que l'on peut expliquer pourquoi, en cette importante question, les Etats-Unis ont ignoré les Nations Unies, sans tenir compte du fait que leur action portait un coup sérieux à l'autorité de l'Organisation.

C'est seulement après avoir fait des déclarations sur l'action qu'il a entreprise à l'égard de la Grèce et de la Turquie, que le Gouvernement des Etats-Unis a commencé à se rendre compte que son action était manifestement en contradiction avec les principes de la Charte des Nations Unies. C'est là la seule explication possible de la tentative faite par le représentant des Etats-Unis, non seulement d'informer après coup le Conseil de sécurité de l'action mentionnée ci-dessus, mais aussi de rattacher le plan dit d'assistance à la Grèce et à la Turquie aux travaux de la Commission du Conseil de sécurité qui procède actuellement à une enquête sur les incidents survenus à la frontière nord de la Grèce.

N'est-il pas évident que la tentative du représentant des Etats-Unis d'établir un rapport entre deux questions aussi différentes, à savoir l'activité de la Commission d'enquête, d'une part, et le plan des Etats-Unis d'assistance à la Grèce et à la Turquie, d'autre part, a un caractère artificiel et est absolument sans fondement? En réalité, le fait même que le Conseil de sécurité est en train d'examiner la question concernant les incidents survenus sur la frontière grecque, et qu'une Commission spéciale, instituée par lui, procède sur place, en Grèce même, à une enquête sur la situation, semblerait exiger, en premier lieu, que le Conseil de sécurité attende l'achèvement des travaux de la Commission et, en second lieu, qu'il prenne les mesures nécessaires découlant des constatations fondées sur les conclusions de la Commission.

Non seulement le Gouvernement des Etats-Unis a jugé inutile d'attendre que la Commission, instituée par le Conseil de sécurité avec l'active participation des Etats-Unis, ait achevé ses travaux, et que le Conseil de sécurité ait pris une décision appropriée, mais il a encore pris, de son côté, des mesures qui ne tiennent aucun compte des travaux de la Commission et des conclusions auxquelles elle pourrait arriver, non plus que de la future décision du Conseil de sécurité lui-même sur la question. Ces mesures n'ont rien de commun avec les méthodes de collaboration internationale dans les questions intéressant le maintien de la paix, méthodes que

obliged to follow by its very membership in the United Nations. So much the more does this relate to the countries which are the initiators of the creation of this Organization. If those countries do not render this Organization all the necessary support, a question arises: on whose support can this Organization count first of all, and on whose support first of all should this Organization rely?

It is impossible not to point out some other important aspects of measures undertaken by the United States in regard to Greece and Turkey. The "aid" itself which the United States Government intends to render to Greece and Turkey is of such a nature that it cannot be recognized to be consistent with the purposes and principles of the United Nations. This is apparent from the mere fact that the policy stated by the United States Government, with respect to those countries, provides, as is known, not only for economic aid, but also for military and other "aid" as well. Moreover, it follows from the statements made in Congress by United States Government representatives that the major portion of the sums assigned for Greece is intended neither for the reconstruction of the economy of that country nor for rendering material aid to the population, but for military needs. This means that the rendering of the so-called "aid" cannot bring economic recovery to Greece or improvement of the living conditions of the Greek people.

As to Turkey, it follows from the statements made in Congress by the same United States Government representatives that all sums planned for that country are intended, in fact, for military purposes only.

I should like to draw the special attention of the Security Council to one particular kind of this "aid": namely, to the sending of United States instructors, both on civil and military matters, to Greece and Turkey. No one can dispute the fact that the sending to this or that country of civil and especially military instructors, regardless of the position taken by the Government of the country to which those instructors are sent, itself constitutes an interference in the internal affairs of that country and deals a serious blow to its actual independence.

The Greek people have made a large enough contribution to the common struggle of the democratic countries against the German fascist aggressors. The Greek people have considerable merits which were won in the struggle against the fascist invaders who tortured the land of Greece during the several years of brutal occupation. The Greek people have deserved to be treated with greater respect than they are being treated by the United States. In any case, the Greek people have deserved that they should be given the opportunity to decide their internal affairs and be free in settling them. We should lend our ear to the voice of Greek democratic spokesmen, who protest against the continuation

chacun des Etats Membres est obligé de suivre du fait même qu'il est Membre des Nations Unies. Cette obligation s'impose à plus forte raison aux pays qui ont pris l'initiative de créer la présente Organisation. Si ces pays ne donnent pas à l'Organisation des Nations Unies tout l'appui nécessaire, une question se pose: sur quel appui cette Organisation peut-elle compter au premier chef, et sur quel appui devrait-elle en premier lieu faire fond?

Il est impossible de ne pas signaler certains autres aspects importants des mesures prises par les Etats-Unis à l'égard de la Grèce et de la Turquie. "L'aide" même que le Gouvernement des Etats-Unis a l'intention d'apporter à la Grèce et à la Turquie est d'une nature telle qu'on ne peut la reconnaître comme étant compatible avec les buts et les principes des Nations Unies. C'est ce qui ressort du simple fait que la politique que le Gouvernement des Etats-Unis a déclaré vouloir suivre à l'égard de ces pays prévoit, comme on le sait, non seulement une aide économique, mais également une aide militaire ou autre. En outre, il ressort des déclarations faites au Congrès par les représentants du Gouvernement des Etats-Unis que la majeure partie des sommes prévues pour la Grèce ne sont destinées ni à la reconstruction de l'économie de ce pays, ni à fournir une aide matérielle à la population, mais à remplir des fins militaires. Cela signifie que l'octroi de cette prétendue "aide" ne peut contribuer au relèvement de la Grèce ou à l'amélioration des conditions de vie du peuple grec.

En ce qui concerne la Turquie, il ressort des déclarations faites au Congrès par les mêmes représentants du Gouvernement des Etats-Unis, que toutes les sommes prévues pour ce pays ne sont destinées, en réalité, qu'à des fins militaires.

Je voudrais attirer tout particulièrement l'attention du Conseil de sécurité sur l'un des aspects de cette "aide": je veux parler de l'envoi en Grèce et en Turquie d'instructeurs américains chargés des questions civiles et militaires. Personne ne peut nier que le fait d'envoyer dans l'un ou l'autre de ces pays des instructeurs civils et surtout des instructeurs militaires, sans tenir compte de la position prise par le Gouvernement du pays où l'on envoie ces instructeurs, constitue par lui-même une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et porte un coup sérieux à son indépendance réelle.

Le peuple grec a apporté une contribution suffisamment importante à la lutte commune des pays démocratiques contre les agresseurs fascistes allemands. Le peuple grec s'est particulièrement distingué dans sa lutte contre les envahisseurs fascistes qui ont torturé la Grèce pendant plusieurs années d'une occupation brutale. Le peuple grec a mérité d'être traité avec plus de respect qu'il ne l'est par les Etats-Unis. En tout cas, il a mérité qu'on lui donne la possibilité de décider de ses affaires intérieures et d'être libre de les régler comme il l'entend. Nous devrions prêter l'oreille à la voix des porte-parole démocratiques de la Grèce, qui protestent contre la continuation de l'ingérence étrangère dans les

of foreign interference in the affairs of Greece and justly state that the continuation of this interference would lead only to the further intensification of civil war in the country, to the increasing of sufferings of the Greek people, and to the loss of independence by Greece with all the consequences following from such a situation.

It was pointed out in the statement of the United States representative that Greece had greatly suffered from the enemy occupation, that its economy had been ruined, and that it had needed aid from outside in the past and continued to be in need of such aid at the present time. Such data concerning aid to Greece from UNRRA were also given in the statement, and it was emphasized that the continuation of aid to Greece was necessary in order to save the country from ruin, further degradation, and further deterioration of its economic situation. Reference to the grave economic situation in Greece corresponds to reality. Greece, undoubtedly, suffered great destruction as a result of the war and enemy occupation. Greece, therefore, as well as other Allied countries which suffered from fascist occupation, unquestionably has the right to receive aid from outside.

It goes without saying that aid to Greece should be rendered and used in the interests of the Greek people. That aid should in no case serve as an instrument of foreign influence in Greece. Such aid, free from the tendency to use it as a means of pressure and foreign interference in the internal affairs of Greece, would be in accord with the spirit of the Charter and with the purposes of the United Nations. Such aid could be carried out with the participation of a special commission of the Security Council which would supervise the proper realization of such aid in the interests of the Greek people.

I have already pointed out that Greece, as an Allied country which seriously suffered from the war and enemy occupation, has the right to receive aid from outside. Is it possible, however, to say the same about Turkey? As far as Turkey is concerned, we cannot say this, if we deal with the matter really objectively, and if we appraise justly and impartially the facts characterizing Turkey's position, her role in the last war, and all other data bearing on this question:

Objectivity and justice demand recognition of the fact that Turkey has no such right to receive aid from outside, since it is not a country which has suffered in the war. Its territory was not occupied. Turkey did not assist the Allies in their struggle against Hitlerite Germany. Moreover, Turkey supplied Hitlerite Germany with strategic raw materials which the latter needed during the war; Turkey profiteered during the war from the help to Hitlerite Germany. The efforts of the Allied Powers to persuade Turkey to take part in the common struggle of the United Nations against fascist aggressors did not bring, as is well known, positive results. The

affaires de leur pays et qui déclarent avec raison que la continuation de cette ingérence ne peut aboutir qu'à intensifier la guerre civile dans le pays, accroître les souffrances du peuple grec et faire perdre à la Grèce son indépendance, avec toutes les conséquences qui découlent d'une telle situation.

La déclaration du représentant des Etats-Unis précisait que la Grèce avait beaucoup souffert de l'occupation ennemie, que son économie avait été ruinée, qu'elle avait eu besoin d'assistance extérieure dans le passé et qu'elle avait toujours besoin de cette aide à l'heure actuelle. Cette déclaration présentait également des données analogues relatives à l'aide fournie par l'UNRRA à la Grèce, et soulignait qu'il était nécessaire de continuer à aider la Grèce pour la sauver de la ruine, d'une dégradation plus accentuée et d'une nouvelle aggravation de sa situation économique. Ce que l'on a dit de la gravité de la situation économique en Grèce correspond à la réalité. La Grèce a, sans nul doute, subi d'importantes destructions du fait de la guerre et de l'occupation ennemie. La Grèce a donc, comme les autres pays alliés qui ont souffert de l'occupation fasciste, indéniablement le droit de recevoir une assistance extérieure.

Il va sans dire que l'aide à la Grèce doit être fournie et utilisée dans l'intérêt du peuple grec. En aucun cas, elle ne devrait servir d'instrument à une influence étrangère en Grèce. Si l'on ne tenait pas à l'utiliser comme un moyen de pression et d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Grèce, cette assistance serait conforme à l'esprit de la Charte et aux buts des Nations Unies. Elle pourrait être menée à bien avec la participation d'une commission spéciale du Conseil de sécurité, qui veillerait à ce qu'elle soit utilisée dans l'intérêt du peuple grec.

J'ai déjà fait observer que la Grèce, en tant que pays allié qui a gravement souffert de la guerre et de l'occupation ennemie, a le droit de recevoir une assistance extérieure. Mais peut-on en dire autant de la Turquie? On ne le peut pas, si l'on examine la question d'une manière vraiment objective et si l'on apprécie d'une manière juste et impartiale les faits qui caractérisent la position de ce pays, son rôle dans la dernière guerre et tous les autres aspects de cette question.

Le souci de l'objectivité et la justice obligent à reconnaître que la Turquie n'a aucun droit de recevoir une assistance extérieure, car elle n'est pas au nombre des pays qui ont souffert de la guerre. Son territoire n'a pas été occupé. La Turquie n'a pas aidé les Alliés dans leur lutte contre l'Allemagne hitlérienne. En outre, la Turquie a fourni à l'Allemagne hitlérienne des matières premières d'importance stratégique dont ce pays avait besoin pendant la guerre; la Turquie a retiré pendant la guerre d'importants bénéfices de l'aide qu'elle a fournie à l'Allemagne hitlérienne. Les efforts des Puissances alliées tendant à persuader la Turquie de prendre part

formal declaration of war by Turkey on Germany, which took place only on the eve of the final defeat and complete surrender of the latter, was, in substance, a gesture, which was not and could not be of any use to the Allies or of any assistance in their efforts to win the victory over the enemy. In the struggle of the democratic countries against the strong and brutal enemy—the German fascist hordes—Turkey was not in the camp of the democratic countries. Is it possible to ignore those facts when discussing, in the Security Council, the question of the action of the United States in respect to Turkey? No, it is not possible to ignore such facts, if we wish to give a correct and objective evaluation of that action. Thus, no sufficient reasons can be found for granting aid to Turkey.

Mr. Austin spoke extensively about the Commission of the Security Council investigating incidents on the Greek frontiers. He made a proposal on the desirability of leaving the representatives of the Commission in northern Greece, until the Security Council took an appropriate decision on the report of the Commission. Since the question about that Commission is a rather narrow and separate one, I shall express my attitude regarding that proposal in a separate statement.

All the facts which I have stated make it necessary for me to draw the following conclusions:

The measures taken by the Government of the United States with respect to Greece and Turkey seriously undermine the authority of the United Nations and inevitably produce distrust in relations among the Member States of the United Nations.

The attempt of the United States Government to connect *post factum* its action in regard to the above countries with the work of the Commission of Investigation of the Security Council in Greece is unfounded, and only emphasizes the danger to the authority of the United Nations represented by the blow which is dealt by a unilateral move of the United States Government.

The actual material aid needed by the Greek people can and must be real aid, and must not serve as a screen for the purposes which have nothing in common with aid at all. Aid must be rendered through the United Nations, in which case it will exclude all possibilities of any foreign influence in that country.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : In the view of my Government, it is indisputable, on the basis of the studies of the Special Technical Committee on Relief Needs after Termination of UNRRA, that Greece is in immediate need of relief, and it is equally clear that the United Nations as such is in no position, at this moment, to provide the necessary financial assist-

à la lutte commune des Nations Unies contre les agresseurs fascistes n'ont abouti, comme chacun sait, à aucun résultat positif. La déclaration de guerre officielle de la Turquie à l'Allemagne, qui ne s'est produite qu'à la veille de la défaite finale et de la reddition complète de celle-ci, n'a été qu'un simple geste qui ne fut et ne pouvait être d'aucune utilité aux Alliés et qui ne pouvait les aider en rien dans leur effort d'arracher la victoire à l'ennemi. Dans la lutte des pays démocratiques contre l'ennemi puissant et brutal qu'étaient les hordes fascistes allemandes, la Turquie n'a pas été dans le camp des pays démocratiques. Est-il possible d'ignorer ces faits lorsqu'on discute au Conseil de sécurité la question de l'action des Etats-Unis à l'égard de la Turquie? Non, il est impossible de les ignorer si l'on veut apprécier cette action avec exactitude et objectivité. On ne peut donc trouver aucune raison suffisante pour justifier une aide à la Turquie.

M. Austin a longuement parlé de la Commission du Conseil de sécurité qui procède actuellement à une enquête sur les incidents survenus aux frontières grecques. Il a présenté une proposition tendant à faire rester les représentants de la Commission en Grèce du nord jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris une décision appropriée sur le rapport de la Commission. Comme la question relative à cette Commission est une question distincte et assez limitée, je préciserai mon attitude à l'égard de cette proposition dans une déclaration séparée.

Les remarques que je viens de faire m'obligent à tirer les conclusions suivantes :

Les mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de la Grèce et de la Turquie sapent gravement l'autorité de l'Organisation des Etats-Unis et éveillent inévitablement la défiance dans les relations entre les Etats Membres des Nations Unies.

La tentative du Gouvernement des Etats-Unis de rattacher après coup les mesures qu'il envisage de prendre à l'égard de ces deux pays aux travaux de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité en Grèce, n'est pas fondée et ne fait que mettre en relief le danger que présente pour l'autorité de l'Organisation des Nations Unies le coup que lui porte l'action unilatérale du Gouvernement des Etats-Unis.

L'aide matérielle effective dont le peuple grec a besoin peut et doit être une aide réelle, et ne doit pas servir à masquer des objectifs qui n'ont absolument rien de commun avec une aide. Elle doit être fournie par le canal des Nations Unies; dans ce cas, en effet, elle exclura toute possibilité d'influence étrangère dans ce pays.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : De l'avis de mon Gouvernement, il est indiscutable, si l'on se fonde sur les études du Comité technique spécial chargé d'étudier les besoins d'assistance après la cessation de l'activité de l'UNRRA, que la Grèce a besoin d'être secourue immédiatement, et il est également clair que l'Organisation des

ance. That was fully recognized by the General Assembly last year, when it called upon all Members of the United Nations, in its resolution of 11 December 1946,¹ to assist in furnishing relief when and where needed and in appropriate cases by extending special credit facilities to the needy countries.

In those circumstances, His Majesty's Government in the United Kingdom considers that the action of the United States Government is in full accord with the purposes and principles of the United Nations.

At the hundred and twenty-third meeting of the Security Council, the United States representative, besides dealing with the general question of aid to Greece and Turkey, made certain concrete proposals in regard to the Commission of Investigation.² The United States representative made suggestions with regard to the future work of that Commission, which was sent to the Balkans in accordance with the Council's resolution of 19 December 1946.³

The United States representative contemplated first that a sub-commission should be left on the Greek border to observe the situation while the main body of the Commission was drawing up its report, and secondly, that the sub-commission should remain there, between the time when the Commission presented its report and final action by the Security Council.

I wish to say, on behalf of His Majesty's Government in the United Kingdom, that it shares the ideas which the United States representative has put before us. In our view, the sub-commission which would be left in northern Greece, while the Commission itself is drawing up its report in Geneva, would be a subsidiary organ of the Commission, similar to the various teams which the Commission has hitherto dispatched to different parts of the country in the course of its work.

The terms of reference of the sub-commission would very properly be, for instance, to report on border violations and disturbances along the frontier, as well as to perform such other acts as the Commission might direct. It could have the same authority as regards the Governments concerned as the Commission itself, and would be guided in its work by the precedents and practices of the Commission.

My Government would favour such an arrangement, for it considers that it would be quite illogical for the Commission to send in a report

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session* (document A/64/Add. 1, page 75).

² See *Official Records of the Security Council, Second Year No. 30.*

³ *Ibid.*, First Year, Second Series, No. 28.

Nations Unies n'est pas en mesure pour le moment de fournir elle-même l'assistance financière nécessaire. Ce fait a été pleinement reconnu par l'Assemblée générale l'année dernière, quand, par sa résolution du 11 décembre 1946¹, elle a invité tous les Membres des Nations Unies à prêter leur assistance à la fourniture de secours dans les temps et lieux où ils seront nécessaires et, dans les cas où il convient de le faire, à accorder des facilités de crédit spéciales aux pays qui en ont besoin.

Dans ces conditions, le Gouvernement de Sa Majesté pour le Royaume-Uni considère que l'action du Gouvernement des Etats-Unis est absolument conforme aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de la cent-vingt-troisième séance du Conseil de sécurité, après avoir traité de la question de l'assistance à la Grèce et à la Turquie sur le plan général, le représentant des Etats-Unis a présenté certaines propositions concrètes concernant la Commission d'enquête². Le représentant des Etats-Unis a présenté des propositions concernant les travaux ultérieurs de cette Commission, qui a été envoyée dans les Balkans en application de la résolution du Conseil en date du 19 décembre 1946³.

Le représentant des Etats-Unis considérait, premièrement, qu'une sous-commission devrait être laissée à la frontière de la Grèce pour observer la situation pendant que le groupe principal de la Commission rédigerait son rapport, et, deuxièmement, que cette sous-commission devrait rester à la frontière grecque entre le moment où la Commission présenterait son rapport et celui où le Conseil de sécurité prendrait sa décision définitive.

Je tiens à dire, au nom du Gouvernement de Sa Majesté pour le Royaume-Uni, que nous partageons les vues que le représentant des Etats-Unis nous a exposées. A notre avis, la sous-commission qui serait laissée en Grèce du nord pendant que la Commission rédigerait son rapport à Genève, serait un organe subsidiaire de la Commission, similaire aux diverses équipes que celle-ci a, jusqu'à présent, envoyées en différentes parties du pays, au cours de ses travaux.

Il conviendrait tout particulièrement que la sous-commission eût pour mandat, par exemple, de faire rapport sur les violations et incidents de frontière, et aussi de remplir toutes les autres tâches que la Commission pourrait lui fixer. Elle pourrait avoir, à l'égard des Gouvernements intéressés, la même autorité que la Commission elle-même, et serait guidée dans ses travaux par les précédents et les pratiques de la Commission.

Mon Gouvernement serait en faveur d'un arrangement de ce genre, car il estime qu'il serait tout à fait illogique que la Commission

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session (document A/64/Add. 1, page 75).

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 30.

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 28.

to the Security Council which did not cover the whole period up to its submission.

There is always the possibility that the occurrence of a major incident involving foreign intervention during the next few weeks might perhaps alter the whole tenor of the report. It would be ridiculous if the report were to ignore such an incident, simply because the Commission were not represented on the spot at the time. The only way to ensure that the Commission's report is complete would be for the Commission to appoint a sub-committee, as suggested by the representative of the United States.

As regards the suggestion that the sub-commission should remain in the border area between the time when the Commission presents its report and final action by the Security Council, my Government considers that it would be desirable for the Security Council to send instructions to the Commission to make arrangements in that sense.

Both this suggestion and that to which I have previously referred would be fully in accord with the spirit of the resolution which the Council adopted on 19 December 1946, since they would, in our view, constitute steps to avert a repetition of the border violations and disturbances in those areas. Such a procedure seems to me to be of obvious practical advantage, and I cannot believe that it would meet with objection from anyone who has sincerely at heart the re-establishment of normal peaceful conditions in that disturbed part of the world.

The PRESIDENT: I should like to ask the United Kingdom representative whether he has formulated his proposal in writing. The suggestion which the United States representative originally made was part of his speech, so far as I am aware, and there was no resolution introduced.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I have not formulated any resolutions or proposals. I was only making favourable comment on certain suggestions which the United States representative made at our last meeting devoted to this subject.

The PRESIDENT: Does anyone wish to speak in connexion with Mr. Gromyko's statement, or on the subject that the United Kingdom representative has just raised?

Mr. EL-KHOURI (Syria): When I heard the statement of Mr. Austin, I thought that he did not intend to make any special proposal or request any resolution of the Security Council on the statement which he had made. It was simply in the form of information.

soumit au Conseil de sécurité un rapport qui ne couvrirait pas toute la période qui s'étend jusqu'au moment où le rapport doit être remis au Conseil.

Il est toujours possible qu'au cours des quelques semaines à venir, un incident plus important, entraînant une intervention étrangère, vienne à se produire, qui pourrait modifier toute la teneur du rapport. Il serait ridicule que ce rapport ne tienne pas compte d'un incident de ce genre, simplement parce que la Commission n'aurait pas été représentée sur les lieux à l'époque. Le seul moyen de garantir que le rapport de la Commission sera complet serait que la Commission institue une sous-commission, comme l'a proposé le représentant des Etats-Unis.

En ce qui concerne l'idée suivant laquelle la sous-commission devrait rester dans la région frontière pendant la période qui s'étendra entre le moment où la Commission présentera son rapport et celui où le Conseil de sécurité prendra sa décision définitive, mon Gouvernement estime qu'il serait désirable que le Conseil de sécurité envoie à la Commission des instructions lui permettant de prendre des dispositions en ce sens.

Tant la présente suggestion que celle dont j'ai parlé tout à l'heure seraient pleinement conformes à l'esprit de la résolution adoptée par le Conseil le 19 décembre 1946, car, à notre avis, elles contribueraient à éviter le renouvellement des violations de frontière et des troubles dans cette région. Il me semble qu'il y aurait là un avantage pratique évident, et je ne puis croire que ceux qui ont sincèrement à cœur de rétablir des conditions de paix normales dans cette zone troublée y feraient objection.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais demander au représentant du Royaume-Uni s'il a formulé sa proposition par écrit. Si je ne me trompe, la proposition du représentant des Etats-Unis faisait à l'origine partie de son discours, et aucune résolution formelle n'a été présentée.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas formulé de résolution ou de proposition. J'ai simplement fait un commentaire favorable sur certaines suggestions présentées par le représentant des Etats-Unis au cours de la dernière séance consacrée à cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quelqu'un désire-t-il commenter la déclaration de M. Gromyko, ou parler de la question soulevée par le représentant du Royaume-Uni?

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Lorsque j'ai entendu la déclaration de M. Austin, j'ai pensé qu'il n'était pas dans ses intentions de faire une proposition spéciale, ni de demander au Conseil de sécurité de prendre une résolution au sujet de sa déclaration. Je pense que cette déclaration a été faite dans un but d'information.

There is one aspect which perhaps requires some discussion or a resolution: namely, Mr. Austin's statement about the extension of the stay of the Commission of Investigation until the report of the Commission is received and a resolution or decision on it is taken by the Security Council.

In that respect, I do not think it necessary to adopt any resolution now. As long as we have not received anything from the Commission of Investigation it would be premature. In order to be able to make any statement or to form an opinion which would be adequate and in conformity with that situation it would be better to dismiss this question now and to wait until we receive a communication or report from the Commission regarding its recommendations and the situation in Greece.

I think that any discussion, or resolution which would be adopted now, would be premature and untimely. I think that we had better dismiss the question until we receive such a report.

Colonel HODGSON (Australia): The Australian delegation welcomes the proposed assistance to Greece by the United States. Such aid is, in our view, entirely in conformity with the purposes and principles of the United Nations.

From the economic standpoint, it is a further example of the historic humanitarian spirit of the people of the United States, which made such an outstanding contribution to UNRRA.

From the political standpoint, it is a recognition of the basic fact that there cannot be political stability or true independence in a country whose Government is beset by conflict and has no means of exerting its authority.

It is difficult to see how anyone with the interests of the Greek people at heart can genuinely condemn or even criticize an attempt to restore political and economic stability in Greece. Those countries which, like Australia, had the privilege of fighting side by side with the Greek soldiers in their historic struggle against the fascist and nazi invaders, appreciate the immense sacrifice incurred by Greece and the contribution which Greek assistance made to the victory of the United Nations on the eastern front as well as in the Mediterranean area. We all heard with pleasure this afternoon the tribute of the Soviet representative in that respect.

The trials and sufferings of Greece, however, did not end with the defeat of our common military enemies. Economic and political difficulties scarcely less devastating than war itself remained to be faced and fought. Again, the Greek people have been tough and tenacious against almost overwhelming odds. The Greek people are hard pressed, and they have appealed to their allies for assistance. Their appeal has

Un seul point appelle peut-être une discussion ou une résolution. C'est la déclaration de M. Austin concernant la prolongation du séjour de la Commission d'enquête jusqu'au moment où le Conseil de sécurité aura reçu le rapport de celle-ci et aura adopté une résolution ou pris une décision à son sujet.

Sur ce point, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'adopter maintenant une résolution. Elle serait prématurée tant que nous n'avons rien reçu de la Commission d'enquête. Il vaut mieux, pour le moment, renvoyer la question et attendre de la Commission une communication ou un rapport sur les recommandations qu'elle présente et sur la situation en Grèce. Nous serons alors à même de formuler une déclaration ou de nous faire une opinion satisfaisante et correcte sur cette situation.

Toute discussion sur ce problème, ou toute résolution que nous pourrions adopter maintenant seraient, à mon avis, prématurées et inopportunes. Nous ferions donc mieux, je pense, de remettre l'examen de la question jusqu'à ce que nous ayons reçu ce rapport.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): La délégation de l'Australie accueille avec faveur le projet d'assistance des Etats-Unis à la Grèce. Nous estimons que cette aide est absolument conforme aux buts et aux principes des Nations Unies.

Du point de vue économique, elle constitue un nouvel exemple de l'esprit humanitaire bien connu du peuple des Etats-Unis, qui a apporté une si importante contribution à l'UNRRA.

Du point de vue politique, elle traduit et reconnaît ce fait fondamental qu'il ne peut y avoir de stabilité politique ni de véritable indépendance dans un pays où le Gouvernement est aux prises avec un conflit, et n'a aucun moyen d'exercer son autorité.

On voit difficilement comment on pourrait, lorsqu'on a à cœur les intérêts du peuple grec, condamner ou même critiquer, d'une manière sincère, un effort visant à rétablir la stabilité politique et économique en Grèce. Les pays qui, comme l'Australie, ont eu le privilège de combattre côte à côte avec les soldats grecs dans leur lutte historique contre les envahisseurs fascistes et nazis, apprécient à leur juste valeur l'immense sacrifice fait par la Grèce et la contribution qu'elle a apportée à la victoire des Nations Unies sur le front oriental ainsi que dans la zone méditerranéenne. C'est avec plaisir que nous avons tous entendu, cet après-midi, l'hommage que le représentant de l'Union soviétique a rendu à ce propos à la Grèce.

Les épreuves et les souffrances qu'elle a subies n'ont toutefois pas pris fin avec la défaite militaire de nos ennemis communs. Il restait encore à affronter et à combattre des difficultés de caractère économique et politique, à peine moins dévastatrices que la guerre elle-même. Là encore, le peuple grec s'est montré tenace et ferme, bien que presque toutes les chances aient été contre lui. Le peuple grec est aux

been addressed to the one ally which was in a position to send effective aid immediately: namely, to the United States of America. That appeal could not be refused.

What was the alternative? To wait until joint United Nations assistance could be organized? To do so might have meant seeing the Greek people collapse under the weight of economic blows which would test the strength of States far richer in natural resources and far less affected by the dislocations of war and invasion.

In the view of my Government, the action proposed by the United States is not only justified and correct in principle but should be welcomed with gratitude by all the Members of United Nations. As the United States representative has pointed out, the present emergency and temporary programme will not conflict with the long-range responsibility of the United Nations for the reconstruction of Greece.

The United States has also taken two steps of great significance for the future of the United Nations. The United States, far from ignoring or by-passing the United Nations, has done exactly the opposite. First, we have an assurance that any agreements entered into with Greece in connexion with the execution of this programme will immediately be registered for publication by the Secretary-General. In the second place, we have the action of the United States in coming before this Council to explain its proposals and the reasons for its action. The Australian delegation feels that those steps show an admirable recognition of the role of the United Nations and a clear desire to do nothing which would impair its strength or prestige. We also have in mind an amendment to the Bill which will shortly go before Congress, to the effect that either the Security Council or the General Assembly can resolve that United States aid to Greece is no longer necessary or advisable, and, on such resolution, the United States will immediately take appropriate action.

I come now to the other aspect of the Greek problem: namely, the work of the Commission of Investigation, regarding which the United States representative made some specific suggestions. The Australian delegation agrees that a section of the Commission should remain in Greece when the main body leaves the Balkans to begin preparation of its report. Such a group could exercise a stabilizing influence along the frontier and could also submit, to the Commission, any further evidence which might come to hand, so that the report may reflect the situation up to the time when it is actually presented to the Security Council. It is most essential that the way should not be opened, by the withdrawal of the entire Commission, to make

abois et a fait appel à l'assistance de ses alliés. Cet appel a été adressé à celui d'entre eux qui était en mesure de lui envoyer sur le champ une aide efficace, aux Etats-Unis d'Amérique. On ne pouvait rester sourd à cet apel.

Quel autre choix les Grecs pouvaient-ils faire? Attendre que l'on pût organiser une assistance concertée des Nations Unies? Le résultat en eût peut-être été l'effondrement économique du peuple grec sous des coups capables de mettre à l'épreuve des Etats bien plus riches en ressources naturelles et bien moins affectés par les bouleversements résultant de la guerre et de l'invasion.

De l'avis de mon Gouvernement, l'action que les Etats-Unis se proposent d'entreprendre est non seulement justifiée et correcte en principe, mais devrait être accueillie avec gratitude par tous les Membres des Nations Unies. Comme le représentant des Etats-Unis l'a signalé, il n'y aura pas conflit entre le programme actuel, qui est provisoire et imposé par l'urgence, et la responsabilité qu'impose aux Nations Unies le programme à longue échéance de reconstruction de la Grèce.

Les Etats-Unis ont également pris deux mesures d'une grande importance pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Loin d'ignorer l'Organisation des Nations Unies ou de ne pas passer par elle, les Etats-Unis ont fait exactement le contraire. En premier lieu, nous avons reçu l'assurance que tout accord conclu avec la Grèce au sujet de l'exécution de ce programme serait immédiatement enregistré aux fins de publication par le Secrétaire général. En second lieu, il y a le fait que les Etats-Unis sont venus expliquer devant le Conseil de sécurité ce qu'ils se proposaient de faire, et donner les raisons de leur action. La délégation de l'Australie estime que, par ces démarches, les Etats-Unis ont montré qu'ils reconnaissaient parfaitement le rôle de l'Organisation des Nations Unies, et qu'ils désiraient, de toute évidence, ne rien faire qui pût en diminuer la force ou le prestige. Nous pensons également à un amendement au projet de loi qui sera sous peu présenté au Congrès et qui tend à donner au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale la possibilité de décider que l'aide des Etats-Unis à la Grèce n'est plus nécessaire ou opportune, auquel cas les Etats-Unis prendraient immédiatement les mesures appropriées.

J'en arrive maintenant à l'autre aspect du problème grec, c'est-à-dire au travail effectué par la Commission d'enquête, au sujet duquel le représentant des Etats-Unis a formulé quelques propositions précises. La délégation de l'Australie approuve le maintien en Grèce d'une partie de la Commission lorsque le gros de celle-ci quittera les Balkans pour commencer la rédaction de son rapport. Ce groupe pourrait exercer une influence stabilisatrice le long de la frontière, et aussi fournir à la Commission tous les nouveaux témoignages qu'il pourrait recueillir; le rapport pourrait ainsi présenter un tableau de la situation allant jusqu'à la date où il serait effectivement remis au Conseil de sécurité. Il est donc absolument essentiel de ne

the Commission's report out-dated before it is presented.

In the view of the Australian delegation, it is fully within the competence of the Commission to leave some of its members in the Balkans for the time being, for the purpose which I have indicated. This does not require a formal decision of the Council, which has already given the Commission broad powers in its terms of reference, but if it is the view of the Council that we should formulate some instructions to the Commission in that respect, we should be pleased to join in any such instructions.

The PRESIDENT: I am informed by the Secretariat that the main body of the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents has already arrived in Geneva and that the remaining members are on their way to Geneva, where the Commission expects to draw up its report.

If it is the view of the Council that the Commission should appoint a sub-commission to keep watch over the situation, I think that, unless some instruction is sent to the Commission to that effect, it may not designate such a sub-commission by itself, inasmuch as I am informed by the Secretariat that the Commission has been complaining of the lack of hotel accommodation in Greece, and that even now it is complaining of poor hotel accommodation in Geneva. Pardon me, I should like to stand corrected: I am told that the Commission made no complaint of the hotel accommodation in Greece but I am a little surprised that it is complaining of poor hotel accommodation in Geneva.

I should like to hear further opinions from the members as to whether the Council wishes the Commission of Investigation to designate a sub-commission to keep watch over the situation.

Mr. AUSTIN (United States of America): The position which the United States took originally, and to which it still adheres, was the following—I am quoting from the exact language of my original statement: "The United States understands the resolution creating the Commission of Investigation as giving the Commission full authority to leave representation in Greece during the next few weeks. It is implicit in the resolution and its purpose that the Commission would continue in existence until the Security Council either disposes of the Greek case or acts to terminate the Commission's existence."¹

I think that in another part of my address I called the attention of the Council to the desire of the United States to have members express their views about our position, in order that we might know whether we agree on the interpretation of that resolution. No opposition has been expressed to that interpretation. The resolution stands just as it was written and passed,

pas permettre, en faisant rentrer la Commission tout entière, de rendre son rapport périme avant même d'avoir été présenté.

De l'avis de la délégation de l'Australie, il est entièrement de la compétence de la Commission d'enquête de laisser, pour le moment, quelques-uns de ses membres dans les Balkans pour les fins que je viens d'indiquer. Cette mesure ne requiert pas une décision formelle du Conseil, qui a déjà donné à la Commission un mandat comportant des pouvoirs étendus. Toutefois, si le Conseil estime que nous devrions rédiger, à ce sujet, des instructions à la Commission, nous nous associerons volontiers à un tel projet.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Secrétariat m'informe que le groupe principal de la Commission d'enquête sur les incidents à la frontière grecque est déjà arrivé à Genève et que les autres membres sont également en route pour Genève, où la Commission compte rédiger son rapport.

Si le Conseil estime que cette Commission devrait désigner une sous-commission chargée d'observer la situation de près, je pense qu'il pourrait se faire, si nous ne lui envoyons pas de directives en ce sens, que la Commission ne désigne pas d'elle-même une sous-commission; et cela d'autant que le Secrétariat m'informe que les membres de la Commission se sont plaints des conditions de logement dans les hôtels en Grèce, et se plaignent même maintenant des conditions de logement dans les hôtels à Genève. Excusez-moi, je rectifie: on me dit que les membres de la Commission ne se sont pas plaints des conditions de logement en Grèce, mais je suis plutôt surpris qu'ils se plaignent des conditions de logement à Genève.

J'aimerais entendre l'avis d'autres membres sur le point de savoir si le Conseil désire que la Commission d'enquête crée une sous-commission chargée d'observer la situation.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): La position que les Etats-Unis ont prise à l'origine, et à laquelle ils restent fidèles, est la suivante. Je cite le texte même de ma déclaration originale: "D'après le Gouvernement des Etats-Unis, la résolution qui a institué la Commission d'enquête donne pleins pouvoirs à cette Commission pour laisser des représentants en Grèce pendant les quelques semaines à venir. Le texte et l'objet même de cette résolution impliquent que la Commission restera en fonctions jusqu'à ce que le Conseil de sécurité règle l'affaire grecque, ou décide de mettre fin à l'existence de la Commission".

Dans une autre partie de mon exposé, j'ai attiré, je crois, l'attention du Conseil de sécurité sur le désir des Etats-Unis de voir les membres du Conseil formuler leurs vues à ce sujet, afin que nous puissions savoir si nous sommes d'accord sur l'interprétation de cette résolution. Personne n'a pris la parole pour s'opposer à cette interprétation. La résolution subsiste telle

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 30.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 30.

and, by its terms, I think it is true that the Commission continues in existence. Whether this other part can be inferred from it, is not so clear to me, but in order to have the matter disposed of finally, I shall offer a brief resolution which would instruct the Commission according to our views and inform it of our opinion on the matter. I shall state this now, if the President will permit me.

The PRESIDENT: I think that under the present circumstances such instruction will be necessary.

Mr. AUSTIN (United States of America): Accepting the ruling of the President as accurate, I offer this resolution:

"Resolved that during the absence of a Commission from the area in which it has conducted its investigation, the Commission shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission."

Mr. ATHANASSOV (Bulgaria): In connexion with the dispute between Greece on the one hand, and Bulgaria, Yugoslavia, and Albania, on the other, the United States representative made a statement to the Security Council on 28 March¹ which could be summarized thus: the United States Government contemplates sending to Greece goods for the needs of the civilian population, military supplies and a military mission to help the present Greek Government in its military operations against the Greek partisans.

Taking into consideration the humanitarian motives of the United States Government to bring help to the suffering civilian population of Greece and to contribute to the improvement of the economic situation of the country, the Bulgarian Government considers that the first part of the programme should be carried out by the United Nations or under its guidance. As regards the second part of the contemplated action, the Bulgarian Government shares the apprehensions repeatedly expressed in various quarters, both in Europe and in America, that the military aid may bring about a worsening of political conditions in Greece and may create international complications.

The Bulgarian Government finds that such an action might be considered as taking sides in the Greek civil war, which is incompatible with the principle of non-intervention accepted in international law and underlying all the decisions of the Security Council on the Greek Question. Should there be any action aiming at the pacification of Greece, it must be taken under the auspices of the United Nations.

qu'elle a été rédigée et adoptée, et, d'après ses termes, il me semble qu'il est exact que la Commission continue d'exister. Je ne vois pas clairement si cet autre point peut être déduit de cette résolution, mais, afin de pouvoir définitivement trancher la question, je vais présenter une courte résolution qui donnerait à la Commission des instructions conformes à nos vues et lui ferait connaître la façon dont nous envisageons cette question. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais le faire maintenant.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je pense que de telles directives seront nécessaires dans les circonstances actuelles.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je considère que la décision du Président est correcte; voici donc la résolution:

"Décide que, pendant que la Commission sera absente de la région dans laquelle elle a mené son enquête, elle laissera dans cette région un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun de ses membres."

M. ATHANASSOV (Bulgarie) (*traduit de l'anglais*): A propos du différend qui s'est élevé entre la Grèce, d'une part, la Bulgarie, la Yougoslavie et l'Albanie, de l'autre, le représentant des Etats-Unis a fait, le 28 mars, au Conseil de sécurité, une déclaration¹ que l'on peut résumer comme suit: le Gouvernement des Etats-Unis envisage d'envoyer en Grèce des produits destinés à satisfaire les besoins de la population civile, des fournitures militaires et une mission militaire pour aider le Gouvernement grec actuel à poursuivre ses opérations militaires contre les partisans grecs.

Tenant compte des sentiments humanitaires qui poussent le Gouvernement des Etats-Unis à aider la malheureuse population grecque et à contribuer à améliorer la situation économique du pays, le Gouvernement bulgare estime que la première partie du programme devrait être réalisée par l'Organisation des Nations Unies, ou sous sa direction. Quant à la deuxième partie de l'action envisagée, le Gouvernement bulgare partage la crainte exprimée plus d'une fois en divers milieux, tant en Europe qu'en Amérique, que cette aide militaire ne vienne aggraver la situation politique en Grèce et susciter des complications internationales.

Le Gouvernement bulgare estime que l'on pourrait considérer qu'en agissant ainsi, les Etats-Unis prennent parti dans la guerre civile grecque, attitude incompatible avec le principe de non-intervention, principe reconnu en droit international et qui est à la base de toutes les décisions du Conseil de sécurité relatives à la question grecque. Si une action quelconque visant à rétablir la paix en Grèce doit être entreprise, elle doit l'être sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 30.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No. 30.

Mr. KRASOVEC (Yugoslavia): It was with great apprehension that the Yugoslav people heard the reports and debates on the contemplated United States aid to Greece and Turkey; first of all, because we saw that the United Nations was by-passed from the beginning; secondly, because as a Member of the United Nations we cannot, during discussions on general disarmament, welcome news about the armament of certain Members against alleged threats from other Members.

On this occasion, I wish also to reject tales about an existing danger to Greece from Yugoslavia. Such tales are only intended to cover up the Greek Government's unlawful terrorism over the democratic masses in Greece and over Macedonian people in Aegean Macedonia. But we had better wait for the report of the Commission in that respect.

However, as regards pure economic aid, we feel that it should be granted in the spirit of co-operation and not in one of animosity and discrimination among the United Nations. May I add to all the other objections which have already been heard about the United States plan for economic aid to Greece and Turkey the argument as to whether economic aid to Greece under the present conditions, and without the intervention of the United Nations, not through the United Nations, could really be beneficial and intended for the purpose alleged.

In that respect, I am convinced that serious doubts exist. Greece has consumed *per capita* more economic aid granted from UNRRA than many other devastated and liberated countries, more, for instance, than my own country. Since the end of the war until January, Greece has received \$185,00,000 of United States aid, considerable loans from the United Kingdom, and was assisted by the War Assets Administration. During the war, when Yugoslav children were starving, the Greek people received foreign aid even through the blockade. But, in spite of that, Greece is, today, in a disastrous financial and economic situation. It is not necessary for me to illustrate that situation, because the picture has been described in detail by Messrs. Clayton and Acheson before the United States legislative bodies.

This picture shows that conditions in Greece are unhealthy and rotten. A comparison with all other devastated countries which received less relief from abroad—for instance, my own country, Poland, Norway, the Netherlands, and France—will confirm that.

If I limit myself to the position of Yugoslavia, of which I am best qualified to speak, there is no doubt that my country suffered more and was exposed to relatively greater devastation

M. KRASOVEC (Yougoslavie) (*traduit de l'an-*

C'est avec un sentiment de grande appréhension que le peuple yougoslave a pris connaissance des rapports et des comptes rendus des débats sur l'aide que les Etats-Unis se proposent d'apporter à la Grèce et à la Turquie; en effet, nous avons constaté en premier lieu que, dès le prime abord, on évitait de passer par l'Organisation des Nations Unies; en second lieu, nous ne pouvons, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, et alors que des discussions sur le désarmement général sont en cours, apprendre avec plaisir que certains Membres s'arment pour se garantir contre de prétendues menaces venant d'autres Membres.

Je veux également, à cette occasion, démentir les bruits selon lesquels la Yougoslavie mettrait la Grèce en danger. Ces bruits visent uniquement à masquer la terreur illégale que le Gouvernement grec exerce sur les masses démocratiques en Grèce et sur la population macédonienne dans la Macédoine égéenne. Mais, sur ce point, nous ferions mieux d'attendre le rapport de la Commission.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'aide purement économique, nous estimons qu'elle devrait être accordée dans un esprit de coopération et non d'animosité et de discrimination entre Membres des Nations Unies. Puis-je ajouter à toutes les autres objections déjà formulées au sujet du projet d'aide économique à la Grèce et à la Turquie présenté par les Etats-Unis, qu'il y a lieu de se demander si l'aide économique à la Grèce, dans les circonstances actuelles, et sans l'intervention de l'Organisation des Nations Unies—en se passant de son intermédiaire—pourrait être réellement profitable et viser au but que l'on prétend vouloir atteindre.

A cet égard, je suis convaincu qu'il existe des doutes sérieux. Depuis la libération, la Grèce a consommé, par tête d'habitant, plus de produits fournis grâce à l'aide économique de l'UNRRA que beaucoup d'autres pays dévastés et libérés; plus, par exemple, que mon propre pays. De la fin de la guerre à janvier, la Grèce a reçu des Etats-Unis une aide s'élevant à 185.000.000 de dollars, et des prêts considérables du Royaume-Uni; elle a également été aidée par la *War Assets Administration*. Pendant la guerre, alors que les enfants yougoslaves mouraient de faim, le peuple grec recevait, malgré le blocus, une aide étrangère. Néanmoins, la Grèce se trouve aujourd'hui dans une situation économique et financière désastreuse. Il n'est pas nécessaire que je décrive cette situation, car MM. Clayton et Acheson en ont donné un tableau détaillé devant les chambres législatives des Etats-Unis.

Leur description montre que la situation en Grèce est malsaine et corrompue. Une comparaison avec tous les autres pays dévastés qui ont reçu de l'étranger une aide moins importante — par exemple, mon pays, la Pologne, la Norvège, les Pays-Bas et la France — confirmera ce fait.

Si je m'en tiens à la situation de la Yougoslavie, dont je suis plus qualifié pour parler, il n'y a aucun doute que, pendant la guerre, mon pays a plus souffert et a subi des destructions

during the war than Greece. There is no doubt either that much less foreign relief was granted to my country than to Greece itself. Yet in spite of difficult conditions, and in spite of the fact that we have not received any foreign loans, Yugoslavia has no inflation nor black market. UNRRA's goods have not been sold on the black market. There is no complaint regarding the equitable distribution of relief goods—that is, today, no honest complaint. There is a firm and progressive reconstruction. Almost all roads and railways have been rebuilt. After two years of peace no criticism can be made about disruption of traffic on the main railway lines.

That represents, I think, a success of a nation and also a success of the United Nations,—especially a success of UNRRA and of those countries which have, more than others, contributed to UNRRA.

On the other hand, I believe that the unhappy picture of economic conditions in Greece must be interpreted as a failure of the common efforts of the United Nations, a failure which encourages all hidden and open enemies of the United Nations.

I should prefer—and again, I think it our duty to do so—to await the report of the Commission of Investigation which will describe the conditions in Greece. It would be a blow to the prestige of this Council if the report of its own Commission were not awaited. But, if that report confirms our opinion as to the unhealthy conditions in Greece, the inability of the present Greek Government, and the fact that it is not representative of the Greek people, and if it is confirmed that the Greek Government is ruling against the will of the people, I think, again, that a Member of the United Nations should not give help to such a country under the present conditions without United Nations control. Otherwise, such help would not be used to the benefit of the country and it would be a waste of money for the country which has given it.

We firmly believe in the United Nations, in spite of all difficulties, shortcomings, and errors, and think that the Special Technical Committee on Relief Needs after UNRRA has recently clearly established, after thorough investigation, which countries need relief and which do not need it quite so urgently.

Among those countries, Turkey was not listed. Among the needy countries, the committee found that Yugoslavia—which, however, was later proclaimed by two States as a country not in need of relief—required about the same amount of relief as Greece in order to prevent starvation and economic retrogression.

relativement plus importantes que la Grèce. Il est également hors de doute que mon pays a reçu de l'étranger une aide bien moindre que la Grèce. Cependant, malgré des conditions difficiles, et bien que nous n'ayons reçu aucun prêt de l'étranger, il n'y a, en Yougoslavie, ni inflation, ni marché noir. Les marchandises fournies par l'UNRRA n'ont pas été vendues au marché noir. Personne ne se plaint de la façon dont les secours sont répartis — je veux dire qu'il n'y a pas, sur ce point, de réclamation justifiée. Les travaux de reconstruction s'effectuent avec énergie et progressent. Il n'est pour ainsi dire pas une seule voie de chemin de fer ou une seule route qui n'ait été reconstruite. Après deux ans de paix, on ne peut absolument pas parler de dislocation du trafic sur les principales voies ferrées.

C'est là, je pense, un succès pour une nation, et aussi un succès pour l'Organisation des Nations Unies, en particulier pour l'UNRRA, et pour les pays qui, plus que d'autres, ont apporté leur contribution à cette dernière.

Par contre, je crois qu'il faut interpréter le tableau malheureux que l'on nous a fait de la situation économique en Grèce comme un échec des efforts entrepris en commun par les Nations Unies, échec qui encourage tous les ennemis, cachés ou déclarés, de l'Organisation.

Je préférerais attendre le rapport de la Commission d'enquête qui décrira la situation en Grèce, et je persiste à croire qu'il est de notre devoir d'agir ainsi. On porterait un coup au prestige du Conseil si l'on n'attendait pas le rapport de sa propre Commission. Mais, si ce rapport vient confirmer notre opinion quant au caractère trouble de la situation en Grèce, à l'incapacité du Gouvernement grec actuel et au fait qu'il ne représente pas le peuple grec, s'il se confirme que ceux qui gouvernent la Grèce le font contre la volonté du peuple, je pense, encore une fois, qu'un Membre des Nations Unies ne devrait pas, dans les circonstances actuelles, porter assistance à un pays dans une telle situation, en dehors du contrôle des Nations Unies. S'il en était autrement, cette assistance ne serait pas utilisée dans l'intérêt du pays et ne représenterait, pour le pays qui l'aurait fournie, que de l'argent gaspillé en pure perte.

Nous croyons fermement en l'Organisation des Nations Unies, malgré toutes les difficultés, toutes les imperfections et toutes les erreurs; nous pensons que le Comité technique spécial sur les besoins d'assistance qui se manifesteront après la cessation de l'activité de l'UNRRA vient d'établir clairement, après une enquête approfondie, quels sont les pays qui ont besoin de secours urgents et quels ceux où le besoin de secours ne se fait pas sentir de façon aussi pressante.

La Turquie ne figurait pas au nombre de ces pays. Parmi les pays à secourir, le Comité a trouvé que, pour éviter la famine et un recul économique, la Yougoslavie avait besoin d'une assistance au moins aussi grande que la Grèce, bien que deux Etats aient cependant déclaré par la suite que la Yougoslavie n'avait pas besoin de secours.

We recently passed the sixth anniversary of the day on which our people arose to destroy the pact of Berlin, Rome, and Toyko, overthrew the Government and monarch who had acceded to that pact, and, as it was proven at Nurnberg, deferred for five weeks the barbarous plan, and fought at a time when, except for the United Kingdom, there was nobody at war with Germany.

It is thus all the more strange for our people—and I think for other liberated peoples in Europe—to hear that economic aid should be given to a country which did not have a single soldier in the war against Germany and fascist Italy and whose behaviour was certainly questionable, to a country for which it would be difficult to prove, in an academic way, which side it aided more objectively during the war, and which made use of the war to its own profit.

I read with interest the remark of a member of the United States Congress that he was convinced that Turkey is in even a better financial condition than the United States. I have declared to the United Nations, on behalf of my Government, that Yugoslavia would be prepared to give all its scarce resources and, in spite of devastation, goods to the value of approximately one million dollars in lumber, fruits, and medical herbs to other devastated countries, without discrimination.

Denmark, a liberated country which suffered for five years under nazi occupation, also declared itself prepared to give assistance to needy countries. The same is true of France. Norway, one of the countries which suffered considerably during the occupation, declared that it would not, for the time being, count on any relief for its children. Turkey, on the contrary, which contributed nothing during the war, which suffered no occupation, which even now after the war does not make any contribution for the devastated countries and needy children, now claims a contribution for itself, and this to the detriment of the devastated countries.

I can say nothing for the time being with respect to the concrete proposal concerning the maintenance of a subsidiary group of the Commission in Greece, and I reserve the right of my Government to say a word at a later stage. But, nevertheless, I think that the best political, moral, and economic aid to the Greek people would be to withdraw foreign troops from Greece and allow the Greek people to be its own master.

The PRESIDENT: We have a revised draft resolution before us, submitted by the representative of the United States, which reads as follows:

"Resolved that during the absence of the Commission from the area in which it has con-

Nous avons fêté récemment le sixième anniversaire du jour où notre peuple s'est soulevé pour détruire le pacte conclu entre Berlin, Rome et Tokio, où il a renversé le Gouvernement et détrôné le monarque qui avaient adhéré à ce pacte, où il a retardé de cinq semaines la réalisation du plan barbare — la preuve en a été apportée à Nuremberg — et où il est entré dans la lutte à un moment où, à l'exception du Royaume-Uni, personne n'était en guerre contre l'Allemagne.

C'est pourquoi notre peuple et, je crois, d'autres peuples libérés d'Europe trouvent d'autant plus étrange qu'il faille apporter une aide économique à un pays qui n'a pas engagé un seul soldat dans la guerre contre l'Allemagne et l'Italie fasciste, et dont l'attitude a certainement été discutable, à un pays pour lequel il serait bien difficile de prouver d'une manière académique auquel des belligérants il a apporté l'aide la plus objective, à un pays, enfin, qui a tiré profit de la guerre.

J'ai lu avec intérêt la remarque d'un membre du Congrès des Etats-Unis, qui est convaincu que la Turquie se trouve dans une situation financière encore meilleure que celle des Etats-Unis. Au nom de mon Gouvernement, j'ai déclaré aux Nations Unies que la Yougoslavie était prête à mettre à la disposition des autres pays dévastés, sans aucune distinction, la totalité de ses maigres ressources et, malgré les dévastations qu'elle a subies, pour un million de dollars environ de marchandises, en bois de construction, fruits et herbes médicinales.

Le Danemark, lui aussi un pays libéré, qui a souffert pendant cinq ans sous l'occupation nazie, s'est également déclaré prêt à porter assistance aux pays dans le besoin. Il en est de même de la France. La Norvège, l'un des pays dont les souffrances ont été considérables pendant l'occupation, a déclaré qu'elle ne tablerait, pour le moment, sur aucun secours pour ses enfants. La Turquie, au contraire, qui n'a fourni aucune contribution pendant la guerre, qui n'a pas subi d'occupation et qui, même maintenant, la guerre étant finie, ne contribue pas à secourir les pays dévastés et les enfants nécessiteux, vient réclamer une contribution pour elle-même, et cela au détriment des pays dévastés.

Je ne peux rien dire pour l'instant au sujet de la proposition concrète relative au maintien en Grèce d'un groupe subsidiaire de la Commission d'enquête, et je réserve le droit de mon Gouvernement d'en parler plus tard; néanmoins, j'estime que, du point de vue politique, moral et économique, la meilleure façon d'aider le peuple grec serait de retirer de Grèce les troupes étrangères et de permettre aux Grecs d'être leurs propres maîtres.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous sommes saisis d'un projet de résolution revisé, qui est soumis par le représentant des Etats-Unis, et rédigé comme suit:

"Décide que, pendant que la Commission sera absente de la région dans laquelle elle a

ducted its investigation, the Commission shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission."

Discussion on this draft resolution is in order.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to have an explanation regarding the following question: are we going to discuss concrete draft resolutions or are there still some members who wish to make general statements on this question? In the first place, if we are now to discuss the draft resolution, as I already intimated in my first statement, I should like to express my views on the United States draft. Secondly, I also made a proposal in my statement regarding the necessity for setting up a special commission to ensure that any assistance given to Greece from outside will really be used in the interests of the Greek people. If we are going to discuss draft resolutions, I should like to deal with those two questions. The matter of the Commission of Investigation is an independent and separate one, and I therefore wish to deal with it separately. I should like, Mr. President, to ask you for an explanation on that point.

The PRESIDENT: In reply to the question of the Soviet representative, I think that the general discussion raised by the statement of the United States representative and by Mr. Gromyko's statement this afternoon is by no means closed. So far, I have received no further requests from any members who wish to speak on the question in a general way. I think that this is natural, owing to the fact that the importance of the question raised is such that members would like to have more time to study it. I, myself, should like to speak on that subject. That is why I have invited the opinions of the members regarding the draft resolution before us. Since there is no other matter before the Council, we can continue our discussion.

I call upon the representative of Greece.

Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): I have no intention of entering into polemics with the representatives of Bulgaria and Yugoslavia.

Moreover, I do not wish to anticipate in any way the report of the Commission of Investigation. The time will come when that report will be submitted, when we shall be able to read it and get an idea of the situation.

Nor should I like to pass judgment upon the political regime of the neighbouring Governments. What they do on their own territory is their concern, but the Greek people refuses to have imposed upon it, by force and violence, a regime contrary to its aspirations.

mené son enquête, elle laissera dans cette région un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun de ses membres."

Nous allons passer à la discussion de ce projet de résolution.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais demander des éclaircissements sur le point suivant: allons-nous discuter des projets de résolution concrets ou bien y a-t-il encore des représentants qui désirent faire des déclarations d'ordre général sur cette question? En premier lieu, si nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution, je voudrais, ainsi que je l'ai dit dans ma première déclaration, exposer mon point de vue sur le projet des Etats-Unis. En second lieu, j'ai fait moi aussi, dans ma déclaration, une proposition en vue de créer une commission spéciale chargée de veiller à ce que l'assistance extérieure donnée à la Grèce soit réellement utilisée au profit du peuple grec. Si nous passons à l'examen des projets de résolution, je voudrais toucher à ces deux questions. Pour ce qui est de la Commission d'enquête, c'est une question indépendante et distincte; je désire donc la traiter séparément. Je vous demande de m'éclairer sur ce point, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je répondrai à la question du représentant soviétique, en disant qu'à mon avis, la discussion générale provoquée par la déclaration du représentant des Etats-Unis et par celle que M. Gromyko a faite cet après-midi n'est nullement close. Jusqu'à présent, aucun membre n'a demandé à présenter des observations d'ordre général sur la question. Cela me semble naturel, car l'importance de cette question est telle que les membres peuvent désirer avoir plus de temps pour l'étudier. J'aimerais moi-même faire une déclaration à ce sujet. C'est pourquoi j'ai invité les membres du Conseil à formuler leur opinion sur le projet de résolution que nous avons devant nous. Puisque le Conseil n'a aucune autre question à traiter, nous pouvons poursuivre notre discussion.

Je donne la parole au représentant de la Grèce.

M. DENDRAMIS (Grèce): Je n'ai pas l'intention d'entamer ici une polémique avec les représentants de la Bulgarie et de la Yougoslavie.

D'autre part, je ne veux pas en aucune façon préjuger le rapport de la Commission d'enquête. Le moment viendra où il nous sera présenté, où nous pourrons le lire et nous faire une idée de la situation.

Je n'aime pas non plus porter de jugement sur le régime politique des Gouvernements voisins. Ce qu'ils font sur leur propre territoire les regarde, mais le peuple grec refuse de se voir imposer par d'autres, par la force et la violence, un régime contraire à ses aspirations.

I should like to express my sincere thanks to the representatives of the Soviet Union and Australia for their sympathetic words about Greece, regarding her contribution to the war, and the sufferings undergone by the Greek people during the occupation. I also express my profound gratitude to the representative of the United States for the speech he made a few days ago and to the representative of the United Kingdom for what he said today.

My Government is absolutely convinced that the Commission of Investigation appointed by the Security Council will make recommendations which will contribute to the creation of conditions in which Greece will be able to devote itself without hindrance to the work of reconstruction and build its people's future in security and peace with its neighbours—not a temporary and precarious peace, but a durable peace based on tranquillity, understanding, and mutual confidence.

Greece declares that it accepts in advance the suggestions and the resolution just submitted.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): The comment I wish to make refers only to the draft resolution submitted by the representative of the United States. One of the difficulties and anomalies of the discussion in which we are involved is that we find ourselves discussing the situation in Greece while we have in that country a Commission of Investigation which has not yet presented us with any report.

I regard the resolution submitted to us as provisional. I regard it as a purely conservative measure in no way anticipating the decision which we shall take when the Commission we have sent to Greece renders its report. For my part, I would not be inclined to accept this resolution unless it had, in fact, only this purely conservative character. If that is really the sense of it, I consider it extremely useful for the maintenance of peace, and I entirely agree with it.

If you will allow me, I should also like to make two remarks regarding the drafting. I should like the conservative, provisional, character of the measure we are deciding to take to appear more clearly in the resolution. The resolution reads: "*Resolved*: that during the absence of the Commission from the area in which it has conducted its investigation . . ." That appears to imply that the Commission will return to Greece, which is not the case, for I do not think that it will return. If I am mistaken, I am perfectly prepared to accept a more accurate interpretation.

In any case, I think it would be well to make the provisional character of our decision clear by saying, for example:

Je désire exprimer mes sincères remerciements aux représentants de l'Union soviétique et de l'Australie pour les paroles de sympathie qu'ils ont prononcées à l'égard de la Grèce, à propos de la contribution de ce pays à la guerre et des souffrances que le peuple grec a subies pendant l'occupation. J'exprime également ma profonde reconnaissance au représentant des Etats-Unis d'Amérique pour le discours qu'il a prononcé il y a quelques jours, ainsi qu'au représentant du Royaume-Uni pour ses paroles d'aujourd'hui.

Mon Gouvernement est absolument convaincu que la Commission d'enquête nommée par le Conseil de sécurité présentera des recommandations qui contribueront à l'établissement de conditions permettant à la Grèce de se consacrer sans entraves à son œuvre de reconstruction et d'édifier l'avenir de son peuple dans la sécurité et la paix avec ses voisins — non pas une paix momentanée et précaire, mais une paix durable, solide, faite de quiétude, de compréhension et de confiance mutuelle.

La Grèce déclare qu'elle accepte d'avance les suggestions et la résolution qui ont été présentées tout à l'heure.

M. PARODI (France): L'observation que je veux faire se rapporte seulement au projet de résolution présenté par le représentant des Etats-Unis. C'est une des difficultés et des anomalies de la discussion dans laquelle nous sommes engagés que nous soyons amenés à discuter de la situation en Grèce alors que nous avons dans ce pays une Commission d'enquête et que celle-ci ne nous a encore saisis daucun rapport.

Je considère la résolution qui nous est proposée comme une résolution d'attente. Je comprends qu'il s'agit là d'une mesure purement conservatoire qui ne préjugera en rien la décision que nous serons amenés à prendre quand la Commission que nous avons envoyée en Grèce nous aura fait son rapport. Ce n'est que dans le cas où cette résolution aurait ce caractère purement conservatoire que je serais, pour ma part, disposé à l'accepter. Si tel est bien le sens qu'elle a, je la crois, en effet, extrêmement utile au maintien de la paix et je l'approuverai entièrement.

Je voudrais faire également, si vous le permettez, deux observations portant sur des points de rédaction. Je voudrais que ce caractère conservatoire, provisoire, de la mesure que nous décidons de prendre, apparaisse davantage dans la résolution. La résolution dit: "Décide que, pendant que la Commission sera absente de la région dans laquelle elle a mené son enquête . . ." Cela paraît signifier que la Commission reviendrait en Grèce, ce qui n'est pas le cas, car je ne pense pas qu'elle doive y revenir. Si je me trompe, je ne demande qu'à revenir à une interprétation plus exacte.

De toute manière, je crois qu'il serait utile de faire apparaître le caractère provisoire de la décision que nous prenons en disant, par exemple:

"Resolved: that pending a new decision of the Security Council, the Commission shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission."

Subject to that reservation, I think that the resolution is very wise and useful.

The PRESIDENT: In reply to the representative of France, I would say that that is also my interpretation of the United States draft resolution and of its temporary character. This subsidiary group will naturally cease to function upon the termination of the Commission of Investigation itself, so I think that this temporary character is implied in the draft resolution. May I ask the representative of the United States if that is the correct interpretation?

Mr. AUSTIN (United States of America): Mr. President, the answer is yes, and the suggestion of the representative of France is accepted as an amendment. I shall ask the representative of France to repeat his amendment.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I think that the wording could be modified as follows:

"Resolved: that pending a new decision of the Security Council, the Commission shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission."

I think that, since it is the Security Council, and not the Commission, which will now decide to leave a subsidiary group on the spot, it is more normal to say: "...pending a new decision of the Security Council..."

That new decision could be either to recall the subsidiary group or to confirm it for a new period.

Mr. AUSTIN (United States of America): Mr. President, I accept that amendment.

The PRESIDENT: I shall ask the representative of France whether he means to leave out the first part of the original resolution, namely—the phrase "...during the absence of the Commission from the area in which it has conducted its investigation..."

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): Yes, Mr. President; in the text which I have just read, I left out the phrase: "...during the absence of the Commission from the area..."

The PRESIDENT: I shall now ask the Assistant Secretary-General to read the revised draft.

"Décide que, jusqu'à nouvelle décision du Conseil de sécurité, la Commission laissera dans la région où elle a mené son enquête un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun des membres de la Commission."

Sous cette réserve, je crois que cette résolution est très sage et très utile.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En réponse au représentant de la France, je dirai que c'est aussi de cette manière que j'interprète le projet de résolution des Etats-Unis, et que je considère également cette mesure comme provisoire. Les fonctions du groupe subsidiaire prendront naturellement fin lorsque la Commission d'enquête elle-même aura achevé ses travaux; le projet de résolution me paraît donc conférer implicitement ce caractère temporaire au groupe subsidiaire. Je demanderai au représentant des Etats-Unis si cette interprétation est exacte.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Oui, Monsieur le Président, et nous acceptons la proposition du représentant de la France comme un amendement. Je demanderai au représentant de la France de bien vouloir en relire le texte.

M. PARODI (France): Je pense qu'on pourrait modifier ainsi la rédaction:

"Décide que, jusqu'à nouvelle décision du Conseil de sécurité, la Commission laissera dans la région où elle a mené son enquête un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun des membres de la Commission."

Je crois que, du moment que c'est le Conseil de sécurité et non la Commission qui décide maintenant qu'il y aura lieu de laisser sur place un groupe subsidiaire, il est plus normal de dire qu'il en est ainsi "...jusqu'à nouvelle décision du Conseil de sécurité..."

Cette nouvelle décision pourra consister, soit à rappeler ce groupe provisoire, soit, au contraire, à confirmer son mandat pour une nouvelle période.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'accepte cet amendement, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais savoir si le représentant de la France entend laisser de côté la première partie de la résolution initiale, c'est-à-dire la phrase "... pendant que la Commission sera absente de la région dans laquelle elle a mené son enquête..."

M. PARODI (France): Oui, Monsieur le Président; dans le texte que j'ai lu, je n'ai pas repris la phrase "... pendant que la Commission sera absente de la région..."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant demander au Secrétaire général adjoint de lire le projet revisé.

Mr. SOBOLEV (Assistant Secretary-General):
The revised draft reads as follows:

"Resolved: that pending a new decision of the Security Council, the Commission shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission."

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It seems to me that we have begun too soon to discuss the drafting of the resolution. I should like to say something about the substance of the matter.

If draft resolutions are to be considered today and decisions adopted, I shall also submit a draft resolution in accordance with my proposal. In my statement today, I for my part proposed that the Security Council should set up a special commission which would participate in the giving of aid to Greece and which, by appropriate supervision, could guarantee that such aid as Greece might receive from outside should be utilized only in the interests of the Greek people. I beg the President to consider the suggestion which I have just now put forward regarding the establishment of a special commission as a formal proposal which I submit for the consideration of the Security Council.

As regards the United States proposal that representatives of the Commission set up by the Security Council to investigate the Greek frontier situation should be left in the frontier districts of northern Greece, I am unable either to agree to or to support that proposal. I consider that the proposal is incorrect, and that its submission cannot be justified, even less its adoption.

What is actually the situation? A short while ago the Security Council set up a Commission for the investigation of incidents along the northern Greek frontier. That Commission went to the spot, carried out appropriate investigations and is now, according to information given by the President, either on its way to, or already in Geneva and is beginning to prepare its report to the Security Council. How is it possible to adopt a decision concerning the fate of that Commission without having first learned the results of its work? I consider that the Security Council cannot take a decision upon this question without having heard the opinion of the Commission which was established to study it.

However, the representative of the United States has submitted a proposal to adopt a decision concerning the Commission, although we have received no communication from the Commission as to the results of its work. A few fragmentary items of information published in the world press, concerning certain episodes in the course of the work of the Commission of Investigation are known to us, but in general those items deal with the organization and progress

M. SOBOLEV (Secrétaire général adjoint) (*traduit de l'anglais*): Le texte du projet révisé est le suivant:

"Décide que, jusqu'à nouvelle décision du Conseil de sécurité, la Commission laissera dans la région où elle a mené son enquête un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun des membres de la Commission."

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A mon avis, nous avons commencé trop tôt à discuter de la forme de ce projet de résolution. J'ai encore quelque chose à dire sur le fond de la question.

Si nous examinons aujourd'hui les projets de résolution et si nous prenons des décisions, je soumettrai moi aussi un projet de résolution correspondant à ma proposition. Dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'ai, pour ma part, proposé de créer une commission spéciale du Conseil de sécurité qui pourrait participer à l'œuvre d'assistance à la Grèce et qui, en exerçant un contrôle approprié, pourrait veiller à ce que l'aide que la Grèce recevrait de l'extérieur fût utilisée au seul profit du peuple grec. Je prie le Président de bien vouloir considérer l'idée que je viens de mettre en avant, au sujet de la création d'une commission spéciale, comme une proposition formelle soumise à l'examen du Conseil de sécurité.

Je passe à la proposition des Etats-Unis de laisser, dans la région frontière du nord de la Grèce, des représentants de la Commission créée par le Conseil de sécurité en vue d'enquêter sur la situation existant à la frontière grecque. Je ne puis donner mon accord à la proposition du représentant des Etats-Unis, et je ne puis l'appuyer. J'estime qu'elle est irrégulière et qu'on ne saurait en justifier la présentation, ni, à plus forte raison, l'adoption.

En effet, quelle est la situation? Le Conseil de sécurité a créé, il y a quelque temps, une Commission d'enquête sur les incidents qui se sont produits le long des frontières nord de la Grèce. Cette Commission s'est rendue sur les lieux; elle a procédé à son enquête et, actuellement, selon les informations que vient de nous donner le Président, elle est en route pour Genève, où s'y trouve déjà, et commence à préparer son rapport au Conseil de sécurité. Comment pourrions-nous prendre des décisions qui affecteront le sort de cette Commission sans avoir pris connaissance, au préalable, du résultat de ses travaux? A mon avis, le Conseil de sécurité ne peut prendre de décision sur ces questions sans avoir entendu l'avis de la Commission qui a été créée pour les étudier.

Notons en passant que le représentant des Etats-Unis a proposé de prendre des décisions au sujet de la Commission, bien que nous n'ayons reçu de celle-ci aucune communication concernant le résultat de ses travaux. Nous disposons d'un certain nombre d'informations fragmentaires, parues dans la presse mondiale, et qui ont trait à certains épisodes des travaux de la Commission d'enquête; ces informations se rapportent surtout à l'organisation et à la

of that work. We know nothing, however, regarding the conclusions arrived at by the Commission—if it has arrived at any—and still less regarding the conclusions at which the Commission may arrive as a result of examining the material accumulated after carrying out its investigation on the spot.

I consider that the resolution submitted to us by the representative of the United States cannot be justified, simply because we have no basis for adopting such a resolution. As a matter of fact, the representative of the United States has not put forward any arguments to show why such a resolution is necessary.

What is the matter under discussion? The question of the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents is a narrow and independent one; the question raised in the statement of the United States representative in the Security Council on 28 March¹ is a different, independent, and wider one. How can those two entirely separate questions be artificially linked? That is, however, what we are confronted with—an attempt to link those two different and independent questions.

How can such an attempt be explained? Only one explanation suggests itself: the representative of the United States is trying *post factum* to link the existing Commission to another question raised by him in his statement of 28 March; he seems to be trying *post factum* to link those two questions, obviously in order to make it appear that there is some sort of connexion between the existing Commission of Investigation and the action which the United States Government has decided upon with regard to Greece and Turkey—in the present case, with regard to Greece. That is the only possible explanation of the fact that the representative of the United States has decided *post factum* to link that action by the United States Government to the Commission of Investigation. There is no other explanation. That is the sole explanation which can be given for the United States proposal and for the considerations which appear to have motivated the representative of the United States.

Regardless of whether the resolution in question is adopted or not, I wish to draw the attention of the Security Council to the fact, that a decision to maintain the Commission in northern Greece (there is no need to use the words "representatives of the Commission"; we are not concerned with persons or representatives of States, because it is of no importance to the substance of the question who is on the Commission—Smith or Jones, Petrov or Ivanov) may be construed as an attempt to set up a screen behind which activities will be pursued by the United States Government which are not in the interests of the United Nations because they constitute intervention in the internal affairs of Greece.

marche de ces travaux. Mais nous ne savons rien des conclusions auxquelles la Commission est parvenue — si toutefois elle y est parvenue — et encore moins des conclusions que la Commission a pu tirer de l'examen des documents qu'elle a recueillis au cours de son enquête sur place.

J'estime qu'il est impossible de justifier la solution que nous propose le représentant des Etats-Unis, précisément parce que nous n'avons aucune raison de prendre une telle décision. Au fond, le représentant des Etats-Unis n'a produit aucun argument valable pour prouver que cette décision était nécessaire.

De quoi s'agit-il? La question de la Commission chargée d'enquêter sur les incidents qui se sont produits le long des frontières grecques est une question limitée et distincte; la question soulevée par le représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité dans sa déclaration du 28 mars dernier¹ est une autre question distincte et plus large. Comment peut-on lier artificiellement ces deux questions totalement différentes? Or, c'est précisément ce qu'on essaie de faire.

Comment, et par quoi, s'explique une telle tentative? Il n'y a qu'une réponse possible: le représentant des Etats-Unis s'efforce de rattacher après coup la Commission créée par le Conseil de sécurité pour enquêter sur les incidents qui se sont produits aux frontières grecques, à l'autre question qu'il a soulevée dans sa déclaration du 28 mars; le représentant des Etats-Unis essaie après coup de réunir en quelque sorte ces deux questions, sans doute pour faire croire qu'il y a un certain lien entre la Commission d'enquête actuelle et l'action que le Gouvernement des Etats-Unis a décidé d'entreprendre à l'égard de la Grèce et de la Turquie — dans le cas présent, à l'égard de la Grèce. C'est seulement ainsi qu'on peut expliquer pourquoi le représentant des Etats-Unis a décidé d'établir après coup une connexion entre l'action de son Gouvernement et la Commission d'enquête sur les incidents de frontière. Il n'y a pas d'autre explication. C'est la seule manière dont on puisse expliquer la proposition du représentant des Etats-Unis et les motifs qui semblent l'avoir inspiré.

Je voudrais faire observer au Conseil de sécurité que la décision de maintenir la Commission dans le nord de la Grèce (il n'y a pas lieu d'employer ici le terme "représentants de la Commission"; il ne s'agit pas de personnes, ni de représentants des Etats, et il importe peu que ce soient Smith ou Jones, Petrov ou Ivanov qui siègent dans cette Commission), que la décision, dis-je, de laisser la Commission en Grèce peut être interprétée — que cette résolution soit adoptée ou non — comme une tentative de placer un écran derrière lequel le Gouvernement des Etats-Unis poursuivra une action qui ne sera pas conforme aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies, car cette action constituera une intervention dans les affaires intérieures de la Grèce.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 30.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 30.

That is how a decision to link two different questions, namely, the question of the so-called United States aid to Greece and that of the existing Commission of Investigation may be construed. That decision may be construed as an attempt to set up a screen bearing the stamp of the United Nations, behind which activities will be pursued, not by the United Nations—I emphasize, not by the United Nations—but by an individual State. That is the only way in which such a decision can be construed. For those reasons, therefore, I consider the proposal of the United States representative to be unacceptable, and I am unable to support it.

I repeat that I, for my part, have submitted a proposal that the Security Council should establish a special commission of the United Nations to guarantee that the aid given to Greece is used in the interests of the Greek people. If we talk about aid and really mean aid which would enable the Greek people to stand on its own feet, restore its economy and maintain a proper standard of living, we cannot, in that case, refuse that the Security Council should take due steps through a commission created for that purpose to guarantee that such aid is used in the interests of the Greek people.

The PRESIDENT: The Secretary-General has asked me not to continue the meeting after 6 p.m., out of consideration for his staff and budget, I think, because overtime involves extra pay. I still have two speakers on my list. Since the United States resolution was introduced this afternoon, and since the Soviet representative has informed us that he is introducing another resolution, we cannot hope to finish our discussion on either resolution. We shall have to postpone our general discussion until the next meeting.

I propose that we adjourn until the next available date which is next Friday, since Tuesday, Wednesday, and Thursday are all taken for various other meetings. If the Council agrees to that suggestion, I shall now adjourn the meeting.

The representative of Greece has asked for recognition, but I must ask him if he wishes to speak on a point of order, because the Chair has already asked for adjournment.

Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): Mr. President, I am of the Orthodox faith—and I think that the same is true of other representatives. Next Friday is our Good Friday, and I should like to ask you, if possible, to set another day for the next meeting on this question.

The PRESIDENT: As I have already announced, we have meetings scheduled for tomorrow, Wednesday, and Thursday. Tomorrow

Voilà comment on peut interpréter la décision de lier ensemble deux questions différentes — celle de ce qu'on est convenu d'appeler l'aide américaine à la Grèce, et celle de la Commission existante chargée d'enquêter sur les incidents survenus à la frontière grecque. On peut interpréter cette décision comme tendant à placer un écran portant l'estampille de l'Organisation des Nations Unies, derrière lequel se poursuivra l'action, non des Nations Unies — j'insiste sur ce point — non des Nations Unies, mais d'un Etat particulier. Telle sera la seule manière dont on pourra interpréter une décision de ce genre. Je considère donc, pour les raisons que je viens d'indiquer, la proposition du représentant des Etats-Unis comme inacceptable, et je ne puis l'appuyer.

De mon côté, je le répète, j'ai soumis au Conseil de sécurité une proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité crée une commission spéciale des Nations Unies chargée de veiller à ce que l'aide apportée à la Grèce soit utilisée conformément aux intérêts du peuple grec. Si l'on parle d'assistance, et si l'on pense vraiment à une aide permettant au peuple grec de se relever, de restaurer son économie et de s'assurer un niveau de vie convenable, on ne peut, dans ce cas, refuser au Conseil de sécurité de prendre, par l'intermédiaire d'une commission créée à cet effet, les mesures nécessaires pour que cette aide soit utilisée conformément aux intérêts du peuple grec.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Secrétaire général m'a demandé de ne pas prolonger la séance après 18 heures par égard pour son personnel et pour son budget, car les heures supplémentaires sont, je crois, payées à un tarif supérieur. Il y a encore deux orateurs sur ma liste. Puisque le représentant des Etats-Unis a déposé sa résolution cet après-midi, et que le représentant soviétique nous a informés qu'il allait déposer une autre résolution, nous ne pouvons espérer terminer la discussion de l'une ou l'autre de ces résolutions. Il nous faudra remettre la discussion générale à la prochaine séance.

Je propose que nous nous réunissions à nouveau le plus tôt possible, c'est-à-dire vendredi prochain, puisque mardi, mercredi et jeudi sont déjà réservés pour d'autres réunions. Si le Conseil approuve cette proposition, je vais lever la séance.

Le représentant de la Grèce a demandé à prendre la parole, mais je dois lui demander s'il désire parler sur une motion d'ordre, car je viens de proposer l'ajournement de la séance.

M. DENDRAMIS (Grèce): Monsieur le Président, j'appartiens à la religion orthodoxe, et je crois que certains autres représentants ont la même croyance. Or, vendredi prochain est notre Vendredi saint et j'aimerais, si possible, que vous reportiez la prochaine séance où nous discuterons cette question à un autre jour.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme je l'ai déjà dit, d'autres séances doivent avoir lieu demain, mercredi et jeudi. Une séance de

we have a meeting of the Atomic Energy Commission; on Wednesday morning, we have a meeting of the Commission on Conventional Armaments; on Wednesday afternoon, we have a meeting of the Security Council on the incidents in the Corfu Channel; on Thursday, we have another meeting of the Atomic Energy Commission. So the only available time, apart from next Friday at 11 a.m. would be either Thursday morning or Saturday; the Secretary-General rules out Saturday, so the only time available is either Thursday morning, Friday, or next Monday morning.

I propose that we adjourn until Thursday at 10.30 a.m., if that is agreeable to all the members.

The meeting rose at 6.05 p.m.

la Commission de l'énergie atomique est prévue pour demain; nous avons, mercredi matin, une séance de la Commission des armements de type classique; mercredi après-midi, une séance du Conseil de sécurité sur les incidents survenus dans le détroit de Corfou; jeudi, la Commission de l'énergie atomique doit se réunir de nouveau. La seule date possible, à l'exception de vendredi prochain à 11 heures, serait donc jeudi matin ou samedi; le Secrétaire général exclut le samedi; il nous reste donc, soit jeudi matin, soit vendredi, soit le lundi matin de la semaine prochaine.

Je propose que nous nous ajournions à jeudi, 10 h. 30, si cela convient à tous les membres.

La séance est levée à 18 h. 05.

UNITED NATIONS PUBLICATIONS PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Security Council Publications Publications du Conseil de sécurité

Journal of the Security Council (18 January—11 July 1946), bilingual: English-French, 42 issues,

868 pages, the set \$4.20

The *Journal of the Security Council*, issues 1-42, contains the records of the first 49 meetings of the Security Council in their *provisional form*. These records are now being re-edited and will later appear as *Security Council Official Records, First Year, First Series*. Publication of the *Journal of the Security Council* was discontinued on 11 July 1946.

Official Records of the Security Council, First Year, Second Series, bilingual: English-French.

Official Records Nos. 1 to 29, fiftieth meeting to eighty-eighth meeting, 702 pages, the set \$4.90

Supplements to the Security Council Official Records, First Year, Second Series, bilingual: English-French.

Supplements Nos. 1 to 10, 190 pages, the set \$1.95

Special Supplement: Report of the Sub-Committee on the Spanish Question, 104 pages, English edition \$.90

The **Official Records of the Security Council, Second Year**, and *Supplements* are now being published. For a list of those which are available, please apply to the sales agents.

Provisional Rules of Procedure of the Security Council, English edition \$.20

Journal du Conseil de sécurité (18 janvier—11 juillet 1946), bilingue: anglais-français, 42 numéros, 868 pages, la série \$4.20

Les numéros 1 à 42 du *Journal du Conseil de sécurité* contiennent sous forme provisoire, les procès-verbaux des 49 premières séances du Conseil de sécurité. Ces procès-verbaux sont actuellement réédités et paraîtront ultérieurement sous le titre: *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série*. La publication du *Journal du Conseil de sécurité* a été interrompue le 11 juillet 1946.

Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Seconde Série, bilingue: anglais-français.

Procès-verbaux officiels Nos 1 à 29, cinquantième séance à quatre-vingt-huitième séance, 702 pages, la série \$4.90

Suppléments aux procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Seconde Série, bilingue: anglais-français.

Suppléments Nos 1 à 10, 190 pages, la série \$1.95

Supplément spécial: Rapport du Sous-Comité chargé de la question espagnole, 104 pages, édition française \$.90

Les **Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année**, ainsi que les *Suppléments*, sont en cours de publication. Une liste de ceux qui sont déjà livrables peut être obtenue sur demande adressée aux agents de vente.

Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, édition française \$0.20

SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana
S. A.
Calle Alsina 500
Buenos Aires

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
Sydney

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse
14-22 rue du Persil
Bruxelles

BOLIVIA—BOLIVIE

Libreria Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
La Paz

CANADA—CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
Toronto

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
Santiago

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
Shanghai

COSTA RICA

COSTA-RICA
Trejos Hermanos
Apartado 1313
San José

CUBA—CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
La Habana

CZECHOSLOVAKIA

TCHECOSLOVAQUIE
F. Topic
Narodni Trida 9
Praha 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munskgaard
Nørregade 6
Kjøbenhavn

DOMINICAN REPUBLIC

REPUBLIQUE DOMINICAINE
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
Ciudad Trujillo

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
Guayaquil

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskauskatu
Helsinki

FRANCE—FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
Paris V^e

GREECE—GRECE

“Eleftheroudakis”
Librairie internationale
Place de la Constitution
Athènes

GUATEMALA

GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor

5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
Guatemala

HAITI—HAITI

Max Bouchereau
Librairie “A la Caravelle”
Boîte postale 111-B
Port-au-Prince

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery
Co.
Scindia House
New Delhi

IRAN—IRAN

Bangahe Piaderow
731 Shah Avenue
Teheran

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
Baghdad

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
Beirut

NETHERLANDS

PAYS-BAS
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
s'Gravenhage

NEW ZEALAND

NOUVELLE-ZELANDE
Gordon & Gotch
Waring Taylor Street
Wellington

NORWAY—NORVEGE

Norsk Bokimport A/S
Edv. Storms Gate 1
Oslo

SWEDEN—SUEDE

C. E. Fritze's Kungl.
Hofbokhandel A.-B.
Fredsgatan 2
Stockholm

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
Lausanne
.....
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
Zurich 1

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
Damascus

UNION OF SOUTH AFRICA

UNION SUD-AFRICAINE
Central News Agency Ltd.
Commissioner & Rissik Sts.
Johannesburg

UNITED KINGDOM

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
London, S.E. 1

UNITED STATES OF

AMERICA
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
International Documents
Service
Columbia University Press
2960 Broadway
New York 27, N. Y.

YUGOSLAVIA

YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
Belgrade